

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 avril 2025

n° 050-25

Objet : RS - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à l'occasion du Tour de France Femmes 2025

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt

- Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Hélène Jacquemin

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Jean-François Poitou

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

conseillers excusés : 13

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 avril 2025

délibération n° 050-25

objet **RS - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à l'occasion du Tour de France Femmes 2025**

Cécile Trahand, vice-présidente chargée du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, rappelle que le Schéma de développement touristique 2024-2030 de Grand Chambéry, qui porte une ambition forte pour le territoire en matière de tourisme du bien vivre, a retenu 4 axes stratégiques et 9 objectifs, notamment en direction de la filière d'excellence vélo.

L'année 2025 est axée sur la mobilité, et tout particulièrement sur le vélo. A ce titre, Grand Chambéry soutient l'organisation de plusieurs événements sur cette thématique, ce qui constitue, tout en ancrant la destination comme terre de vélo, une opportunité d'amélioration de l'offre de services cyclotouristiques.

Le Tour de France, 3^e événement le plus suivi au monde, offre un rayonnement sans commune mesure aux territoires qui reçoivent arrivée/départ ou repos des professionnels du cyclisme.

Cet été 2025, Grand Chambéry et la Ville de Chambéry s'associent pour accueillir l'arrivée et le départ du Tour de France Femmes les 1^{er} et 2 août. De plus, pour la première fois, la course cyclosportive dénommée « Etape du Tour » aura lieu le même jour et sur le même parcours que les professionnelles. 7 000 participants sont attendus.

Compte tenu de la portée et des retombées tant médiatiques qu'économiques de cet événement d'envergure internationale, il est proposé de solliciter un cofinancement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation de cette manifestation.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 169-24 C du 19 septembre 2024 portant approbation du Schéma de développement touristique 2024-2030,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Vu l'avis de la commission tourisme du 3 avril 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de solliciter le cofinancement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'aide à l'organisation des manifestations sportives,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : de dire, en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

050-25

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à l'occasion du Tour de France Femmes 2025

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 10 avril 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250410-lmc1H33560H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33560H1

Date de transmission en Préfecture : 14 avril 2025

Date de réception en Préfecture : 14 avril 2025

Date de publication sur le site internet: lundi 14 avril 2025